

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Lundi 28 février 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DUBREUIL A., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., MORANNE L., DUMONTET B., LAMOTTE JM., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), TABOURET V. (pouvoir à S. DEFFONTIS), DUCHIER C. (pouvoir à JM LAMOTTE), PETIT E., (pouvoir à C. JACQUOT).

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Débat d'orientation budgétaire
- ✓ Acquisition de matériel pour le Service Environnement : broyeur de haies et faucheuse d'accotement
- ✓ Point sur les travaux de la Baignade biologique
- ✓ Point sur les travaux de la Savonnerie
- ✓ Point sur le projet d'études « Revitalisation de Centres bourgs »
- ✓ Acquisition d'une nouvelle parcelle dans la ZAC de La Chapelaude
- ✓ Approbation des actions du Contrat de Territoire 2^{ème} Génération
- ✓ Modification de la délibération sur le Compte Epargne Temps
- ✓ Convention avec l'ADIL
- ✓ Personnel : demande de temps partiel par un agent (animatrice RAM et Maison France Services)
- ✓ Approbation du projet de signalétique communautaire
- ✓ Questions diverses

Débat d'orientation budgétaire

Un bilan de l'ensemble des services a été fait :

Maison France Services	
Coût 2021	
Dépenses	
Frais de personnel (1,78 ETP)	33 847
Frais bureautique, fournitures admin.	7 775
Partenaires	5 432
Emprunt	1 733
TOTAL	48 787
Recettes	
ETAT (FNADT + FIO)	30 000

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	
Coût 2021	
Dépenses	
Frais de personnel (0,65 ETP)	23 306
Frais fonct., four. admin., ménage	7 116
TOTAL	30 422
Recettes	
ETAT (CAF + MSA)	20 066

Service environnement	
Coût 2021	
Dépenses	
Personnel (4 ETP)	138 400
Entretien, réparations matériels	22 979
Carburant / GNR	19 978
Assurances	3 695
Fournitures	3 281
Emprunt tractopelle	12 725
TOTAL	201 058
Acquisition matériels	84 690
Total général	285 748
Recettes	
Département	35 288
FCTVA	13 893
Reprise matériel	15 000
TOTAL	64 180

Repas à domicile	
Coût 2021	
Dépenses	
Personnel	27 430
Portable	166
Carburant	3 674
Location véhicule (PF)	9 607
Divers	393
Achat repas	78 218
TOTAL	119 488
Recettes	
Vente repas	115 654

Maison du Tourisme	
Coût 2021	
Dépenses	
Personnel	32 573
Frais de fonctionnement	4 171
Publication	1 484
Animations	3 367
TOTAL	41 595
Recettes	
Taxes de séjour	9 907

Maison de santé - La Chapelaude				
Coût 2021				
Dépenses de fonctionnement				
Eau	169,53			
Electricité	1 980,61			
Produits entretien	55,12			
Maintenance	1 119,36			
Assurance	105,38			
Orange	336,59			
Ménage	3 997,19			
Taxe foncière	1 238,50	dont 230 € d'ordures ménagères		
	9 002,28			
Remboursement emprunt	6 309,44			
Total	15 311,72			
Recettes				
Remboursement frais par l'Etat	5 100,00			
Loyers 2021	4 310,90			
Total	9 410			
Equilibre	-5901,72			

<u>Maison de santé Huriel</u>	
<u>Dépenses</u>	
AENF	240
Assurance	351
Taxes foncières	2 923
Remboursement emprunt	14 852
	18 366
<u>Recettes</u>	
Loyers	24 170
Remboursement frais	2 923
	27 093
Excédent de	8 727 €

Résultats 2021
(budget principal)

Excédent de fonctionnement 2021 72 896 €
 Excédent reporté : 477 147 €
Soit un excédent fonctionnement cumulé 550 043 €

Excédent d'investissement : 165 663 €

RAR 2021 (dépenses)..... 1 220 275 €
RAR 2021 (recettes)..... 979 036 €
Besoin de financement 75 575 €

Crédit disponible 438 007 €

- Résultat de fonctionnement reporté : 474 468 €
 - Remboursement capital emprunts : - 36 461 €

Emprunts						
	Dernière échéance	Dettes au 31/12/2021	2022			
			Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité	Loyers à percevoir
Acquisition locaux EDF	01/06/2022	5 331	5 331	84	5 416	
Tractopelle	30/07/2022	9 438	9 438	39	9 476	
Maison du peintre	25/10/2022	8 313	8 313	215	8 528	
Atelier des artistes (auto école)	09/07/2023	7 739	4 346	281	4 627	3 600
Atelier de Chazemais	25/10/2023	10 254	5 041	284	5 325	2 500
ZAC de Souvol	25/05/2025	47 151	12 887	1 491	14 378	26 400
Espace Mosaïque	15/01/2027	55 203	9 630	2 101	11 731	21 770
Ecogîte de Mesples	01/03/2027	24 935	4 339	975	5 314	19 104
Hôtel d'entreprises	25/01/2028	18 119	2 606	684	3 290	14 400
Rue des Arts	01/11/2028	52 367	6 754	1 670	8 424	5 890
Maison de Viplaix	25/03/2029	39 651	4 693	1 808	6 501	5 909
Gîte handicap	22/02/2031	84 703	8 422	1 631	10 053	16 186
Atelier Huriel (tailleur de pierres)	25/04/2032	45 447	4 051	606	4 657	5 666
Maison santé La Chap.	06/08/2033	67 657	4 291	1 018	5 309	4 389
Maison santé Huriel	25/11/2034	178 061	12 703	2 150	14 853	24 170
Logement Saint Sauvier	01/12/2037	52 930	2 952	794	3 746	5 104
TOTAL		707 300	105 796	15 831	121 627	155 089

Les propositions budgétaires 2022 - Fonctionnement

Des dépenses supplémentaires sont à prévoir :

- Sur le site de la baignade biologique avec le recrutement pour les mois de juillet/ août de 3 maitres-nageurs ou personnes ayant le BNSSA ainsi qu'un poste et demi pour la billetterie
- Maison de services : il est important de consolider ce service qui fonctionne aujourd'hui principalement avec des personnes en contrats précaires ou à mi temps.
En effet aujourd'hui, la MFS fonctionne avec une personne en Contrat Aidé à 30 heures (fin de contrat prévu au mois d'avril 2022), une contractuelle sur 20 heures recrutée au départ pour intervenir en remplacement sur différents postes (vaccination, portage de repas, tourisme), une personne titulaire qui partage son temps entre le RAM et la Maison de Services et qui demande à travailler à 80 % à compter du mois d'avril. Le service bénéficie d'une aide forfaitaire de l'Etat de 30 000 €.

Les propositions budgétaires 2022 - Investissement

- Espace Mosaïque :

Le Conseil Communautaire a déjà approuvé les travaux sur les portes coupe feu et les portes de secours pour un montant de 16 387,44 € HT.

Il reste à prévoir des travaux d'isolation et de rénovation des huisseries. L'enveloppe budgétaire serait de l'ordre de 106 000 € avec un subventionnement possible au titre du Contrat de Territoire et de la CARSAT.

- Programme signalétique communautaire :

Une inscription budgétaire avait déjà été faite en 2021

- Etude Revitalisation de Centre Bourg dont le montant est à définir
- Matériel pour Service Environnement : broyeur de haies et faucheuse d'accotement

Le Conseil Communautaire approuve l'inscription de ces programmes au budget.

Acquisition de matériel sur le Service Environnement

Monsieur J. COULANJON propose l'acquisition de 2 nouveaux matériels : une épareuse et une faucheuse d'accotement.

1. Epareuse

Analyse devis

Comparaison devis EPAREUSE

	Ets MICARD	Ets NOREMAT	Ets VACHER
Dépense			
PRO LONGER SP 5683 SP	32 000 €	DEXTRA M49 34 500 €	PRO LONGER SP 5683 SP 33 500 €
Recette			
Reprise NOREMAT TONICA M 50	6 000 €	Reprise NOREMAT TONICA M 50 6 000 €	Reprise NOREMAT TONICA M 50 6 000 €
Délai	Délai NC	Délai Déc22	Délai Déc22

Le Conseil Communautaire décide de suivre l'avis de la commission « Environnement » et de retenir l'offre de l'entreprise NOREMAT pour un montant de 34 500 € HT avec une reprise de l'ancien matériel à hauteur de 6 000 €.

2. Faucheuse d'accotement

Analyse devis

Comparaison devis Faucheuse accotement

	Ets MICARD	Ets MICARD	Ets VACHER	ETS MARIE	ETS MARIE
Dépense					
DMF Entreprise 1,80m	14 000 €	KUNN TBE 192 11 300 €	KUNN TBE 192 10 800 €	DMF Entreprise 1,80m 11 400 €	KUNN TBE 192 10 500 €
Recette					
Reprise DEVOYS DMF	3 300 €	Reprise DEVOYS DMF 3 300 €	Reprise DEVOYS DMF 3 500 €	Reprise DEVOYS DMF 1 000 €	Reprise DEVOYS DMF 1 000 €
Délai	Délai NC	Délai NC	Délai Juin22	Délai juil-22	Délai juin-22

Le Conseil Communautaire décide de suivre l'avis de la commission « Environnement » et de retenir l'offre de l'entreprise VACHER pour un montant de 11 300 € HT avec une reprise de l'ancien matériel à hauteur de 3 300 €.

Baignade biologique

✓ Point sur les travaux et sur les problèmes d'assainissement

Le Président fait part du problème lié à l'assainissement. Ce dernier a été budgétisé à hauteur de 18 équivalents habitants ce qui répond aux besoins du nouveau bâtiment. A proximité, la station de Treignat desservant le camping et le restaurant est aujourd'hui obsolète et le bâtiment a été construit sur la zone d'épandage. Il serait opportun de revoir la globalité de l'assainissement et de redimensionner la station à hauteur de 76 équivalents habitants. Cela entrainerait un surcoût de 69 810 € HT.

Les élus font part de leur inquiétude face à cette augmentation d'autant qu'une nouvelle plus value de l'ordre de 15 000 € se profile en raison d'un aléa technique lié à la réalisation d'une tranchée prévue à 1,50 m et qui sera au final de 4,50 m sur un terrain rocheux.

Le Conseil Communautaire, après un vote, accepte néanmoins à l'unanimité la prise en charge de ces surcoûts en souhaitant que ce seront les derniers.

Par ailleurs, le Président indique qu'il convient de désigner une nouvelle commission qui travaillera sur le fonctionnement du site : tarifs, horaires, personnel, animations etc.

Sont nommés :

- Monsieur C. LECLERC
- Monsieur E. PETIT
- Monsieur C. JACQUOT
- Madame N. VERMEZ
- Monsieur JL. CHEMINET
- Monsieur JP. PENAUD

Point sur les travaux de la Savonnerie

Les travaux de la charpente et de la couverture sont terminés. Le raccordement est prévu dans la même tranchée pour l'assainissement, le réseau d'eau et le réseau électrique.

La fin des travaux est prévue pour le mois de mai/juin.

Etude Revitalisation des Centres Villes Centres Bourgs (RCVCB)

Lors de la dernière Assemblée Générale, le Conseil Communautaire a décidé de prendre la compétence étude RCVCB. Depuis, il apparaît que le cahier des charges élaboré par les services du Conseil Départemental pour cette étude est drastique et peu adapté aux problématiques des petites communes rurales.

Il faut compter sur une enveloppe de 30 000 € par commune de coût d'étude pour répondre aux exigences du cahier des charges.

Le Président fait part de l'entretien qu'il a eu avec le Président du Conseil Départemental qui a insisté sur l'intérêt de cette étude dont les 3 piliers sont l'habitat, la vitalité et le cadre de vie.

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu et considérant que toutes les communes du territoire sont intéressées par cette étude qui leur permettra de faire émerger des projets, décide :

- ✓ d'autoriser la Communauté de Communes à prendre la compétence étude pour la revitalisation des centres bourgs et/ou dispositifs identiques,
- ✓ de solliciter les aides à hauteur de 80 % émanant du Département et de l'Etat pour la réalisation de l'étude.

Un modèle de délibération sera adressé dans toutes les communes.

Acquisition d'une nouvelle parcelle dans la ZAC de Souvol à La Chapelaude

Le Conseil Communautaire a déjà acté la vente des parcelles ZY 72 (2 848 m²) et ZY 69 (2 967m²) au prix de 4,54 € le m².

L'entreprise intéressé par ces parcelles souhaite aujourd'hui acquérir la parcelle ZY 68 d'une surface de 3 219 m².

Le Conseil Communautaire accepte de vendre cette parcelle supplémentaire. Il restera dans la zone 1 lot non affecté et 2 lots intégrés dans le périmètre de la zone mais dont la propriété n'est pas acquise. Les acquisitions foncières pourraient être envisagées.

Contrat de Territoire

Suite au rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental, celui-ci propose le retrait du financement de la Baignade Biologique sur le Contrat de Territoire qui avait été soldé en décembre pour l'affecter sur l'Appel Manifestation d'Intérêt (AMI) « baignade biologique ».

Conséquence : le Contrat de Territoire n'est plus soldé car il faut réaffecter la subvention sur des actions à hauteur de 252 925 €.

Par ailleurs, s'agissant de l'extension de la ZAC d'Huriel, le projet avait été sélectionné sur l'AMI « ZAC prêtes à l'emploi ». Aujourd'hui et compte tenu que les travaux ne peuvent pas être réalisés dans le délai de 2 ans (dossier retardé par le décès du propriétaire d'une des parcelles), le Président souhaite retirer cette action de l'AMI pour la reporter sur le Contrat de Territoire.

En conséquence, le Président propose, après avis de la commission en charge du dossier, le tableau de révision du Contrat de Territoire qui suit :

Contrat de territoire 2017-2020	coût HT	Sub Département	Avancement du dossier
Baignade biologique Treignat	1302451,2	252925,18	transfert sur AMI
Aire de jeux Ecogite Mesples	17230	10 000,00 €	soldé
Création d'une savonnerie	236370,94	118 657,95 €	engagé
Savonnerie 2ème Tranche	25 686	12 843,00 €	
Maison de Santé Huriel	1051985,3	17 000,00 €	en cours de paiement
Matériel Mutualisé	65000	29 250,00 €	soldé
Mise aux normes locaux GIE	18200	7 553,00 €	soldé
Rénovation bâtiments ctaires	58052,79	29 026,39 €	engagé
Valorisation GRP Maitres Sonneurs	7654,16	2 296,25 €	soldé
Projet de création piste cycle	8470,05	6 400,00 €	engagé en cours
Extension ZAC Huriel	59904	29 952,00 €	Acquisition des terrains
Matériel Service Environnement	109050,45	54 525,22 €	engagé
Matériel Service Environnement2	45 300	22 650,00 €	
Renovation Espace Mosaïque	200 000	80 000,00 €	
Animation	94400	47 200,00 €	soldé
Enveloppe restante Travaux extension ZAC Huriel	300 000	108 714,19 €	
		576 068,00 €	

Il s'agit d'une première approche qui demande à être préciser dans lequel 3 nouveaux projets sont intégrés, la rénovation de l'espace Mosaïque, l'extension de la ZAC d'Huriel et l'acquisition de nouveaux matériels pour le service Environnement.

Les actions d'acquisition de terrains pour la ZAC d'Huriel et la savonnerie 2^{ème} tranche étaient déjà prévues dans le Contrat de Territoire 2^{ème} génération.

La commission sera réunie pour finaliser ce dossier.

Modification de la délibération sur le Compte Epargne Temps

Les services de la Sous-Préfecture nous demandent d'ajouter dans le Contrat Epargne Temps la précision suivante « en cas de décès de l'agent, les droits acquis au titre de son compte épargne-temps donneront lieu à une indemnisation de ses ayants droits suivant les montants fixés forfaitairement par jour accumulé pour chaque catégorie statutaire » afin de respecter 10-1 du décret du 26 août 2004.

Une nouvelle délibération sera prise actant cet ajout.

Convention avec l'ADIL

L'ADIL propose une nouvelle convention de partenariat couvrant la période 2022/2024 qui comporte :

- Un engagement pour la compétence générale (0,16 € par habitant, soit 1 190 €) avec 1 permanence le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30
- Un engagement pour la compétence observatoire (750 €) : mise à jour du diagnostic habitat, note démographique annuelle, note de conjoncture par an, appui technique pour l'élaboration de toute étude habitat, mise à jour du répertoire du logement locatif social

Le Conseil Communautaire décide de ne pas s'engager dans la compétence « observation » et autorise le Président à signer la convention uniquement sur la compétence générale.

Approbation du projet de signalétique communautaire

Lors de la dernière Assemblée Générale, des devis de signalétique des bâtiments communautaires avaient été proposés. Ils devaient être complétés par des devis de panneaux sur la ZAC de La Chapelaude.

A ce jour, un seul devis supplémentaire a été obtenu. L'ensemble des éléments seront soumis à l'avis de la commission communication à leur réception.

Personnel

L'agent en charge du RAM et de la MFS sollicite l'autorisation de travailler à 80 % (au lieu de 100 %) à compter du 1^{er} avril 2022 pour une année. Aujourd'hui, son temps de travail de 35 heures est partagé entre l'animation du RAM à hauteur de 25 heures (possibilité de le diminuer à 20 heures) et la Maison France Services à hauteur de 10 heures.

Le Conseil Communautaire valide cette demande. L'organisation du travail à la Maison France Services devra néanmoins être revue.

Questions diverses

- ✓ Demande de subvention annuelle de l'association des Donneurs de Sang de La Chapelaude

Le Conseil Communautaire décide de lui attribuer comme chaque année 100 €.

- ✓ Convention avec le Département pour le prêt des tablettes numériques

Le Département propose la signature d'une convention pour le prêt de tablettes numériques dans le cadre des missions du conseiller numérique. La Communauté de Communes devra au titre de ses obligations assurer la tenue de 10 ateliers d'ici à décembre 2023.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention.

✓ Podium

Le Comité des Fêtes de Saint Eloy d'Allier propose d'acquérir le podium de la Communauté de Communes qui n'est plus utilisé en raison de la réglementation drastique.

Le Conseil Communautaire se déclare favorable à cette vente suivant un prix à négocier.

✓ Les écoles du territoire

Madame N. VERMEZ intervient sur le problème des écoles du territoire. Elle fait part de la délibération de la commune de Chazemais qui acte sa décision de mener une réflexion vers une nouvelle organisation de son école. Elle s'inquiète de cette décision et insiste sur la nécessité de travailler ensemble pour l'avenir des enfants.

Le maire de Chazemais précise qu'il a constaté l'absence de mobilisation des parents et qu'en conséquence son Conseil Municipal a décidé d'avancer et de porter cette réflexion à un niveau plus étendu.

Une prochaine réunion est prévue au mois de mars à l'initiative de Monsieur R. LAMY à laquelle sont conviées les 2 associations des maires. Il sera rappelé à cette occasion que la question de l'école est de compétence communale et qu'à ce titre elles doivent participer à la réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 31 mars 2022 à 18 h à Chambérat.